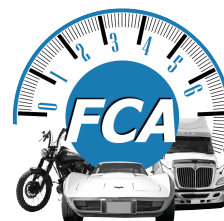


Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	PASQUET Laurent
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	056F0084 <i>Pasquet Laurent</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CCT DE KERNOURS Rond Point de Kernours 56700 - KERVIGNAC
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S056Z128
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	12/09/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	JEREMIE CHEFDEVILLE <i>Jeremie Chefdeville</i>
AUDITEUR STAGIAIRE	Yannick BOURGEOIS <i>Yannick Bourgeois</i>

SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'immatriculation du véhicule : FS-808-XE

Catégorie de véhicule : M1

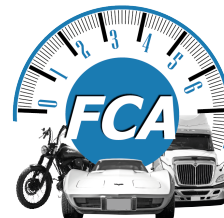
Energie : ES

Date de mise en circulation : 23/09/2020

N° PV : 24118816

Libellés des écarts	Justification des écarts	Niveau gravité
Fonction 1 - Équipements de freinage		
1.1.12. Flexibles de freins : Le contrôleur exerce un effort de flexion sur les flexibles de frein pour contrôle de leur état.	Défaillance d'un niveau de sanction A absente ou inadaptée	NC
Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis		
6.1.7. Transmission : L'état du soufflet de cardan est vérifié sur toute la périphérie en tournant la roue lentement, en braquant la roue à fond des deux côtés dans le cas d'une traction avant. Rechercher le jeu entre l'arbre et les articulations (bruit de claquement) en faisant tourner les roues dans un sens puis dans l'autre	Défaillance d'un niveau de sanction A absente ou inadaptée	NC
Fonction 7 - Autres matériels		
7.1.5. Airbag : Témoin de désactivation allumé en position coussin gonflable activé Absence d'allumage du témoin de désactivation en position coussin gonflable désactivé	Défaillance d'un niveau de sanction A absente ou inadaptée	NC

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



SUPERVISION DES PV CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Libellé des écarts	Niveau gravité
24117770	13/05/2024	RAS	
24117855	23/05/2024	RAS	
24117876	24/05/2024	RAS	
24117897	27/05/2024	RAS	
24117924	30/05/2024	RAS	
24118379	20/07/2024	RAS	
24118401	23/07/2024	RAS	
24118413	25/07/2024	RAS	
24118443	29/07/2024	RAS	
24118466	31/07/2024	RAS	

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	3	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 12/09/2026
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.